

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 18 MARS 2024 à 20 H 00**

## **Etaient présents :**

Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DEGROOTE, DELATTRE, DZIK, MARCAILLE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

## **Absent excusé :**

M. Michel GEORGES

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime MIELCZAREK

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 19 février 2024

## **DELIBERATION : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un immeuble situé au 21 rue Jean-Jaurès à ESTREUX 59 990, cadastré U 1753, libre d'occupation, est mis en vente.

Vu l'opportunité d'acquérir cet immeuble qui pourrait être transformé en espace public, ou toute transformation utile à la commune.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 2006 instituant un droit de préemption sur le territoire de la commune d'Estreux.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants R 213 - 4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cet immeuble

Après délibéré, Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir par négociation à l'amiable d'un bien situé à Estreux, cadastré Section U 1753 au 21 Rue Jean Jaurès 59 990 ESTREUX.

Adopté par 13 voix "POUR"

Abstention par 1 voix : M. Yves DEGROOTE

Après négociation avec la SCI Philippe FAUVARQUE-Benoît GAUSSIN, mandatée pour la mise en vente dudit bien, une offre au prix de 52 500,00 € net vendeur a été proposé et accepté. Des honoraires de négociation seront ajoutés au prix de vente pour un montant à hauteur de 4 000,00 € soit un montant total de 56 500,00 €

- autorise Monsieur Le Maire, Maurice HENNEBERT, ou en cas d'empêchement Madame Josée THEOLAT, 1ère adjointe, à entamer les démarches nécessaires à l'acquisition de cet immeuble et à signer tous les documents s'y rapportant.

- Dit que les crédits suffisants seront inscrits au Budget de la commune, à l'opération 039

**Adopté à l'unanimité**

## **DELIBERATION : AMENAGEMENT GARDERIE BIBLIOTHEQUE**

### **PROPOSITION DE MISSION AMO**

La commune d'Estreux souhaite aménager un nouvel espace « Garderie-bibliothèque » situé rue Jean Jaurès.

Afin de mener à bien cette opération, la commune envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception-réalisation concernant les travaux de construction

Le montant de cette prestation est estimé à 5460€ TTC

Cette consultation sera passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 66-67 et 68 du décret relatif aux Marchés Publics.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de réalisation de cette opération
- D'autoriser M Le Maire, Maurice Hennebert ou en cas d'empêchement Mme Josée Théolat, 1<sup>ère</sup> adjointe à lancer la consultation des marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon la procédure d'appel d'offres
- D'autoriser M Le Maire, Maurice Hennebert ou en cas d'empêchement Mme Josée Théolat, 1<sup>ère</sup> adjointe à signer les différents documents et marchés à intervenir
- D'imputer les dépenses à la sous fonction correspondante.

Après délibération le Conseil Municipal adopte la délibération par 2 Abstentions et 12 Voix «POUR»

Adopté à l'unanimité

## **DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UN PRET POUR L'ACQUISITION D'UNE HABITATION 21 RUE JEAN JAURES 59 990 ESTREUX**

Afin de procéder à l'acquisition de la maison sise au 21 rue Jean Jaurès, il a été réalisé une consultation pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 50 000€ auprès de deux banques (remboursable en 10 ans).

La parole est donnée à M Morelle adjoint aux finances :

M. Morelle : J'ai contacté la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole pour un prêt de 50 000,00 € remboursable en 10 ans

Le taux de la Caisse d'épargne est de 4,20 % en trimestrielle avec des frais de dossier qui s'élèvent à 300,00 €

Le Crédit Agricole propose un taux de 3,93 % avec des frais de dossier de 100,00 €

Mme Valois : En tant que Mairie, vous avez la possibilité de demander à la CASDEN ou pas du tout ? La CASDEN, c'est la banque des fonctionnaires, en fin de compte Je ne sais pas..... C'est une question «BATEAU»

M. Morelle : En général, on demande toujours une offre à la Caisse d'épargne et le crédit agricole

je vous propose donc le Crédit Agricole où le taux est plus avantageux à 3,93 %

M. Morelle : Qui est «POUR» ?

Adopté à l'unanimité par : 12 Voix «POUR» et 2 Abstentions

Fin de séance à 21h15